

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2010

L'an deux mil dix, le 24 mars à 18h00, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude PICCOT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 18 mars 2010

ÉTAIENT PRESENTS : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur Hubert ANCEY, Monsieur Lionel BERGUERAND, Monsieur André DEVILLAZ, Madame Joëlle DUNAND, Madame Sonia DESCHAMPS, Monsieur Michel ZANNONI Madame Gonny OUANG, Monsieur Christophe CHAMBOST

ABSENT EXCUSE

SECRETAIRE : Madame Sonia DESCHAMPS

DELIBERATIONS

1. Achat de terrain le Betté – Conseil Général

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général du 5 février 2010 et de la délibération de la commission permanente du 25 janvier 2010 concernant la demande d'acquisition d'une parcelle de terrain départementale par la commune.

Cette parcelle est cadastrée A n°3246 d'une superficie de 2m² au lieu dit « le Betté » qui permettrait de créer un accès handicapé à la future salle d'exposition au-dessus de l'office du tourisme.

La commission a donné un avis favorable et France Domaines l'a évalué à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle départementale A n°32 46 à l'euro symbolique
- Dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune
- Autorise Monsieur à signer tous les actes y afférents.

2. SICA Haute Vallée de l'Arve – convention de participation tarifaire

Monsieur le Maire rappelle la fermeture temporaire de l'abattoir de Megève pour travaux.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre la SICA de la haute Vallée de l'Arve et la commune de Vallorcine.

Cette convention a pour objectif d'établir entre la SICA et la commune les termes d'un partenariat par lequel la commune s'engage à participer aux coûts d'abattage demandés par les abattoirs de Bonneville et de Beaufort aux agriculteurs de Vallorcine.

Cette convention ne sera valable que pendant la durée de fermeture de l'abattoir de Megève.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de la SICA de la haute Vallée de l'Arve,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

3. Autorisation Budgétaire – Dépense d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2010

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L.1612-1 du C.G.C.T. et la loi n°82-213 du 2 mars 1982 (article 7) complétée par la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 permettent aux communes et E.P.C.I, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il s'agit d'une délibération budgétaire spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2010.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, sachant que ces derniers devront être repris au budget 2010 lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

OPERATIONS	DETAIL DE L'OPERATION	CREDITS OUVERTS €TTC
202 PLU rev n°3	Honoraires, insertions	7 720.54
2111 achats terrains	Achats, honoraires	60 052.87
212 Piste VTT	Honoraires	1 794.00
2152 installation voirie	Panneaux	705.04
2158 Autre installation	Casque moto neige	75.00
2182 Mat transport	Moto neige	10 752.04
2183 mat informatique	ENR	15 552.59
2188 Autre	Micro ondes	105.36
TOTAL		96 757.44

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

OPERATIONS	DETAIL DE L'OPERATION	CREDITS OUVERTS €HT
2315 Install mat et outil	Remplacement réservoir	15 243.00
TOTAL		15 243.00

- Précise que les crédits correspondants seront repris au Budget Primitif 2010.

4. Facturation d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'annuler la facture n°2009-001-000071 du 22/10/2009 d'eau et d'assainissement de Madame Isabelle Blessing.

En effet, Madame Blessing a informé la commune qu'en 2009 sa maison n'avait pas d'eau en raison de travaux importants de rénovation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'annuler la facture n°2009-001-000071 de Ma dame Isabelle Blessing..

Ainsi fait et délibéré et les membres ont signé.